

Article de Juristat

Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007

par Mia Dauvergne

Décembre 2008
Vol. 28, n° 10



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007

Décembre 2008, Vol. 28, no 10

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2008

N° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue
ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X, Vol. 28, no. 10).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007 : faits saillants

- Poursuivant la tendance générale à la baisse amorcée en 1997, le taux de vols de véhicules à moteur déclaré par les services de police canadiens a diminué de 9 % en 2007, ce qui représente une quatrième baisse annuelle consécutive.
- Malgré les récents reculs, le vol de véhicules à moteur demeure l'une des infractions les plus courantes au Canada. En 2007, la police a déclaré approximativement 146 000 vols de véhicules à moteur, soit une moyenne d'environ 400 véhicules volés par jour.
- Les taux de vols de véhicules à moteur sont généralement plus élevés dans l'Ouest et le Nord du Canada que dans l'Est du pays. En 2007, le taux de vols de véhicules à moteur affiché par le Manitoba a reculé de 10 %, mais il est demeuré le plus élevé au pays. La grande majorité des vols de véhicules à moteur dans cette province surviennent à Winnipeg.
- Les jeunes commettent une part disproportionnée des vols de véhicules à moteur. En 2007, le taux de vols de véhicules était le plus élevé chez les jeunes de 15 à 18 ans et diminuait graduellement avec l'âge.
- C'est à Montréal que le taux de recouvrement des véhicules volés était le plus faible, un indice de l'implication possible des réseaux du crime organisé.
- En 2007, la plupart des véhicules ont été volés dans un endroit public, comme dans un parc de stationnement ou dans la rue. De plus, environ le tiers des véhicules à moteur ont été volés d'une résidence privée.

Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007

par Mia Dauvergne

Le vol de véhicules à moteur est un crime qui touche beaucoup de Canadiens, aussi bien directement qu'indirectement. Le Bureau d'assurance du Canada a estimé à plus de 1 milliard de dollars par année le fardeau financier pour les consommateurs, la police, les compagnies d'assurances et les gouvernements. Les véhicules volés qui sont impliqués dans des poursuites policières ou des actes de conduite dangereuse peuvent provoquer des blessures et même des décès chez d'innocentes victimes. Selon le Bureau d'assurance du Canada, environ 40 personnes perdent la vie chaque année, et 65 autres sont blessées en conséquence des vols de véhicules à moteur (Bureau d'assurance du Canada, s.d.).

Au Canada, deux enquêtes permettent de recueillir des données représentatives à l'échelle nationale sur les vols de véhicules à moteur : le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)¹, qui sert à recueillir des renseignements sur tous les vols de véhicules à moteur signalés aux services de police et confirmés par ces derniers, ainsi que l'Enquête sociale générale (ESG), qui permet de saisir des données auprès des Canadiens ayant déclaré avoir été victimes d'actes criminels. Le présent article porte sur les affaires de vol de véhicules à moteur déclarées par la police dans le cadre du Programme DUC.

Les vols de véhicules à moteur déclarés par la police renvoient aux affaires au cours desquelles quelqu'un prend ou tente de prendre un véhicule terrestre motorisé sans l'autorisation du propriétaire². Ils comprennent les affaires où le contrevenant a l'intention de voler un véhicule, mais ne parvient pas à ses fins (ci-après appelées « tentatives » de vol de véhicules à moteur), ainsi que les affaires dans lesquelles un vol a été commis.

Il se peut que le nombre de vols de véhicules à moteur déclarés par la police sous-estime le nombre réel de vols de véhicules à moteur au Canada, puisque les affaires ne sont pas toutes signalées à la police. Selon les données de l'ESG sur la victimisation, réalisée pour la dernière fois en 2004, environ 7 vols de véhicules à moteur sur 10 ont été signalés à la police, mais cette proportion grimpeait pour atteindre 89 % lorsque les pertes se chiffraient à 1 000 \$ ou plus.

Le vol de véhicules à moteur est l'une des infractions les plus courantes au Canada

Le vol de véhicules à moteur est l'une des infractions les plus fréquentes déclarées par la police au Canada, devancé seulement par les vols de moins de 5 000 \$, les méfaits, les introductions par effraction et les voies de fait simples. En 2007, la police a déclaré approximativement 146 000 vols de véhicules à moteur (tableau 1), ce qui représente une moyenne d'environ 400 véhicules volés par jour. Dans plus de la moitié des cas (54 %), il s'agissait de voitures; les camions, les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport représentaient une proportion de 35 %; les motocyclettes, 4 %, et tous les autres types de véhicules constituaient la proportion restante de 8 %. De plus, environ 2 500 véhicules à moteur ont été volés en même temps qu'une autre infraction plus grave.

Le vol de véhicules à moteur est l'un des crimes les moins susceptibles d'être résolus par la police. Parmi tous les vols de véhicules survenus en 2007, seulement 11 % ont mené à l'identification de l'auteur présumé par la police. Par comparaison, 22 % des autres infractions contre les biens ont été élucidées par la police.

1. Il existe deux versions du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, soit la version agrégée et celle fondée sur l'affaire. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé représente les données déclarées par les services de police qui desservent pratiquement 100 % de la population canadienne. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) permet de saisir des renseignements détaillés sur chaque affaire criminelle signalée à certains services de police, notamment les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés. En 2007, la couverture du Programme DUC 2 pour les comptes des affaires représentait environ 94 % de la population canadienne, alors que la couverture pour les comptes des victimes et des auteurs présumés en représentait approximativement 90 %. La couverture du Programme DUC 2 était d'au moins 97 % dans l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de la Colombie-Britannique (59 %). Aux fins du présent rapport, toutes les analyses sont fondées sur les données du Programme DUC agrégé sauf celles relatives aux tentatives de vol et aux vols réussis de véhicules à moteur, à l'état de recouvrement et au lieu de l'affaire, qui sont basées sur les données du Programme DUC 2.

2. Les véhicules terrestres à moteur comprennent les voitures, les camions, les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les motocyclettes, les autobus, les machines agricoles et de construction, les véhicules tout-terrain et les motoneiges.

Le vol de véhicules à moteur affiche une baisse depuis le milieu des années 1990

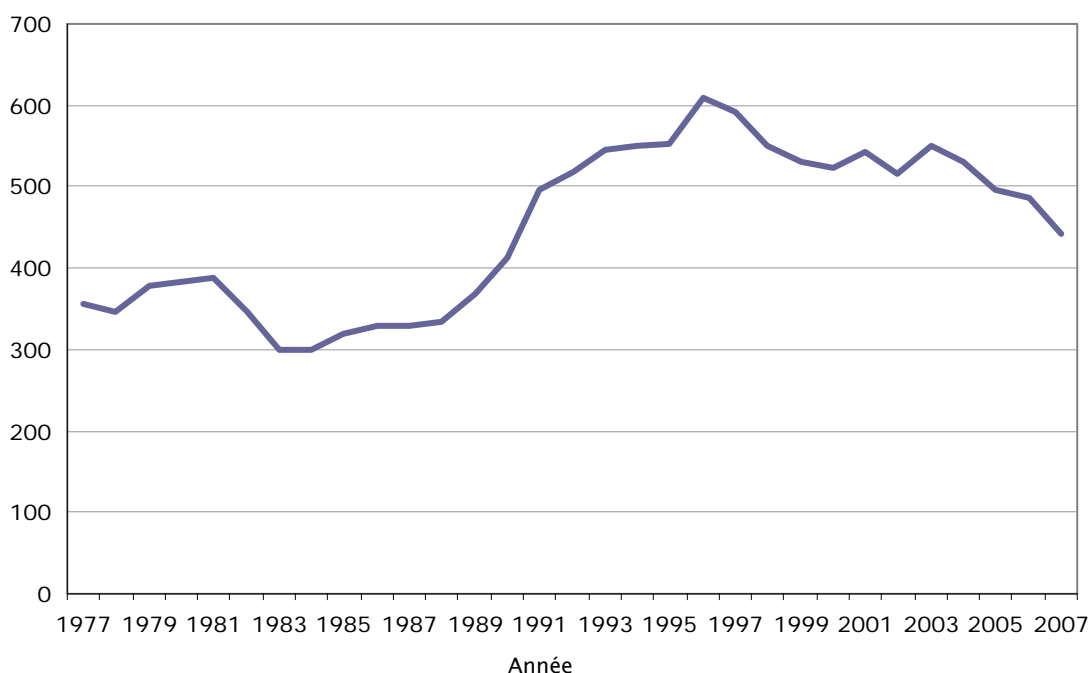
Contrairement à la plupart des autres crimes déclarés par la police, qui ont culminé au début des années 1990, le vol de véhicules à moteur a atteint son plus haut sommet en 1996. Depuis, le taux a affiché une baisse graduelle, dont un repli de 9 % de 2006 à 2007. Il demeure toutefois bien au-dessus des niveaux enregistrés au cours des décennies précédentes (graphique 1).

Les données de l'Enquête sociale générale révèlent que la proportion de vols de véhicules à moteur signalés à la police est demeurée stable entre 1999 et 2004. Ainsi, le recul des vols de véhicules à moteur déclarés par la police au cours de cette période semble être une baisse réelle plutôt qu'un changement des pratiques de déclaration.

Graphique 1

Vols de véhicules à moteur déclarés par la police au Canada, 1977 à 2007

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé.

Les comptes de tous les types de crimes comprennent les tentatives de vol et les vols réussis de véhicules à moteur. Cependant, la proportion de tentatives est plus élevée pour les vols de véhicules à moteur que pour la plupart des autres infractions. Les tentatives de vol de véhicules à moteur incluent notamment les affaires pour lesquelles il y a des preuves à l'effet que l'allumage ou le mécanisme de sécurité d'un véhicule a été trafiqué, mais que le véhicule en question n'a pas été volé. En 2007, 14 % des vols de véhicules à moteur ont été classés par la police dans la catégorie des tentatives de vol, comparativement à 2 % des autres infractions au *Code criminel*.

En examinant de plus près les données d'un sous-ensemble de services de police au cours des cinq dernières années, on constate que la proportion des tentatives de vol de véhicules à moteur a légèrement augmenté³. Autrement dit, les services de police déclarent un fléchissement de la fréquence globale du vol de véhicules à moteur au Canada, de même qu'un repli de la proportion de vols réussis de véhicules.

3. Les statistiques sont fondées sur un échantillon non représentatif de 127 services de police qui, depuis 2003, ont toujours déclaré des données dans le cadre du Programme DUC 2. En 2007, ces données représentaient 68 % de la population du Canada.

La baisse récente du nombre de vols de véhicules à moteur déclarés par la police pourrait être attribuable en partie à la mise en œuvre de politiques et de programmes spécialisés par un grand nombre de services de police, de compagnies d'assurances et de gouvernements. Par exemple, les services de police de Regina et de Winnipeg ont établi des stratégies de prévention exhaustives qui ciblent les jeunes (Service de police de Regina, 2004; Linden et Munn-Venn, 2008). D'autres services de police, y compris ceux de Vancouver et des environs, ont mis sur pied le programme de voitures-appâts. Ce programme se sert de véhicules-leurres appartenant à la police qui, en cas de vol, font l'objet d'un suivi au moyen de surveillance et de localisation par GPS (Baitcar.com). En Colombie-Britannique, une autre initiative, appelée *Project No Free Ride*, recouvre les pertes financières associées au vol d'automobiles grâce à des poursuites au civil des personnes responsables (Insurance Corporation of British Columbia, 2006).

Par ailleurs, les sociétés d'assurance-automobile de plusieurs provinces s'efforcent de réduire l'incidence des vols de véhicules à moteur. Certaines sociétés offrent maintenant des incitatifs financiers aux clients dont le véhicule est muni d'un dispositif d'immobilisation ou d'un autre mécanisme antivol (Bureau d'assurance du Canada, s.d.). Le dispositif d'immobilisation électronique est un mécanisme de sécurité qui s'enclenche automatiquement lorsque le moteur du véhicule est éteint et qui coupe le courant aux trois circuits essentiels : le démarreur, l'allumage et le distributeur de carburant. Les circuits sont réactivés seulement lorsque la bonne clé est utilisée. En 2006, la Société d'assurance publique du Manitoba est allée encore plus loin, et exige maintenant que tous les véhicules « les plus à risque » soient munis d'un dispositif d'immobilisation approuvé avant que l'immatriculation du véhicule et la couverture routière ne puissent être renouvelées par les propriétaires (Société d'assurance publique du Manitoba, s.d.). Les recherches réalisées par Transports Canada donnent à penser que les dispositifs d'immobilisation sont efficaces pour réduire l'incidence des vols d'automobiles, surtout chez les jeunes (Transports Canada, 2007). Aucun des 10 véhicules les plus volés au Canada en 2007 n'était doté d'un dispositif d'immobilisation répondant aux normes nationales (voir l'encadré 1).

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont intervenus quant au problème du vol de véhicules à moteur. Le 1^{er} septembre 2007, un nouveau règlement fédéral est entré en vigueur pour exiger que les constructeurs d'automobiles canadiens installent des dispositifs d'immobilisation électroniques dans tous les véhicules neufs — voitures, fourgonnettes, camionnettes et véhicules utilitaires sport (Transports Canada, 2007). La plupart des provinces ont mis sur pied des groupes d'études qui collaborent avec la police et les sociétés d'assurance-automobile en vue de lutter contre le vol de véhicules à moteur, en particulier dans la perspective des activités des réseaux du crime organisé et des jeunes contrevenants.

Encadré 1

Les 10 véhicules les plus souvent volés en 2007

Certains véhicules sont plus susceptibles d'être volés que d'autres. Chaque année, le Bureau d'assurance du Canada publie un « palmarès » des 10 véhicules les plus volés pendant l'année. Pour la troisième année d'affilée, la Honda Civic SiR deux portes était la préférée des voleurs. Au moment de la première vente, aucun des véhicules qui figurent dans la liste ci-dessous n'était doté d'un dispositif d'immobilisation électronique répondant aux normes nationales canadiennes.

1. Honda Civic SiR 2 portes 1999
2. Honda Civic SiR 2 portes 2000
3. Subaru Impreza WRX/WRX STi 4 portes traction intégrale 2004
4. Acura Integra 2 portes 1999
5. Dodge/Plymouth Grand Caravan/Voyager 1994
6. Dodge/Plymouth Grand Caravan/Voyager traction intégrale 1994
7. Dodge/Plymouth Caravan/Voyager 1994
8. Acura Integra 2 portes 1998
9. Audi TT Quattro 2 portes Coupe 2000
10. Dodge/Plymouth Shadow/Sundance 2 portes Hatchback 1994

Source : Bureau d'assurance du Canada, 2007.

Le Manitoba enregistre le plus fort taux de vols de véhicules à moteur pour la 11^e année consécutive

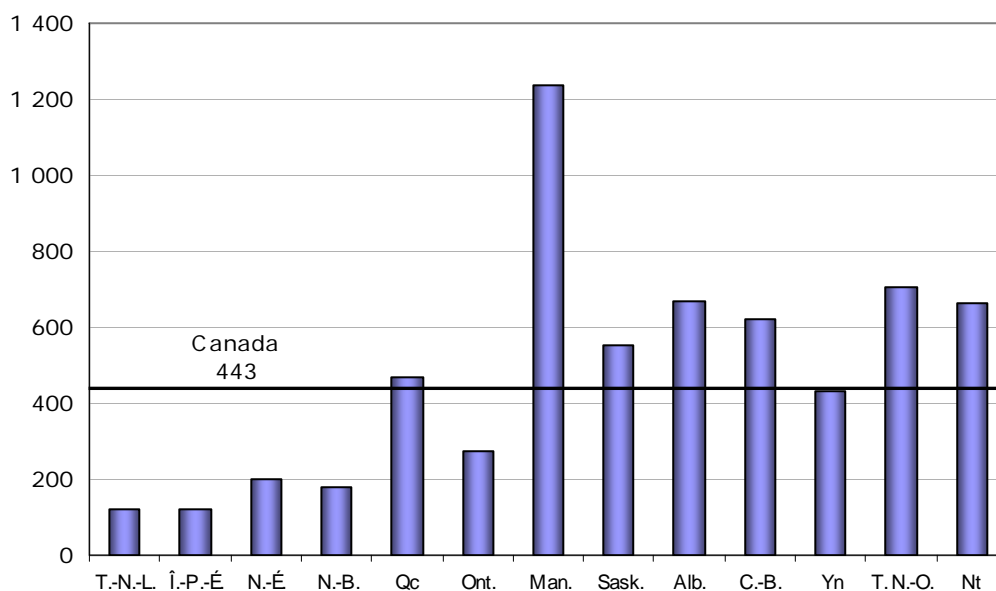
Contrairement à la tendance observée dans l'ensemble du Canada, le taux de vols de véhicules à moteur déclaré par la police au Manitoba a affiché une hausse graduelle jusqu'en 2004. Par la suite, le taux de vols de véhicules au Manitoba a diminué pendant deux des trois dernières années, y compris une baisse de 10 % en 2007.

Cependant, le taux enregistré par cette province en 2007 est demeuré le plus élevé au pays (graphique 2) pour la 11^e année consécutive, et il était de 24 % supérieur au niveau noté une décennie plus tôt (tableau 1). Le taux du Manitoba est déterminé par Winnipeg qui, en 2007, représentait environ les deux tiers de la population de la province, mais était le lieu de 86 % des vols de véhicules à moteur.

Graphique 2

Vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la province et le territoire, 2007

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé.

Les taux élevés de vols de véhicules à moteur à Winnipeg ne sont pas un nouveau phénomène. En effet, le taux affiché par Winnipeg a toujours été le plus élevé, ou du moins l'un des plus élevés du Canada au cours des 15 dernières années. Bien que le taux de Winnipeg enregistré en 2007 ait diminué de 11 % par rapport à l'année précédente, il était 71 % plus élevé que celui d'Abbotsford, la ville ayant affiché le deuxième taux en importance (graphique 3). Winnipeg faisait partie des quatre seules régions métropolitaines de recensement (RMR) à avoir enregistré un taux plus élevé qu'il y a 10 ans, mais la hausse survenue à Edmonton était plus marquée pendant la même période (tableau 2).

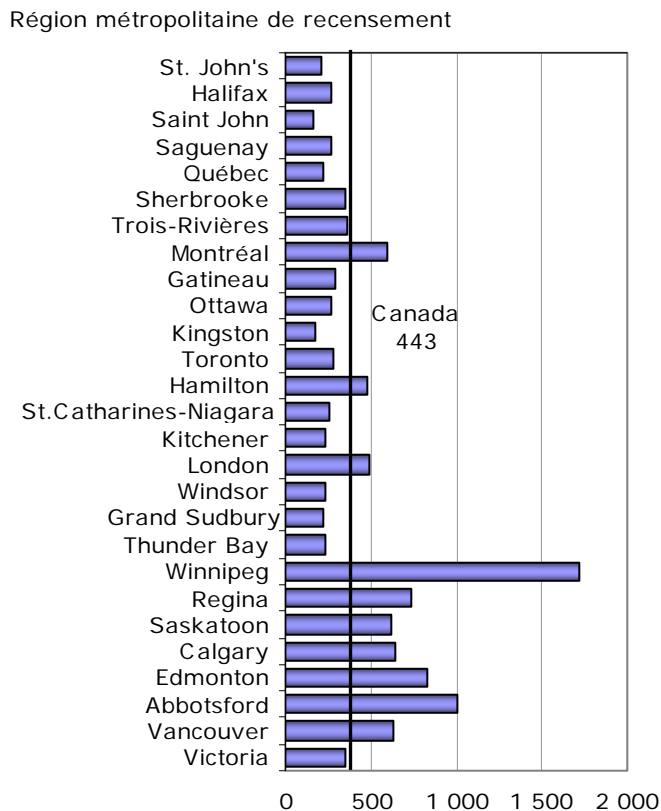
Certaines recherches ont laissé entendre que la forte incidence des vols de véhicules à moteur à Winnipeg est attribuable à une culture bien établie chez les jeunes, qui considèrent le vol d'automobiles comme une forme de loisirs, connue sous le nom de « virées » (Linden et Munn-Venn, 2008). En 2007, la moitié des vols de véhicules à moteur élucidés à Winnipeg impliquaient des jeunes de 15 à 18 ans, comparativement à moins du tiers pour le reste du Canada.

À Winnipeg, et donc au Manitoba, la proportion de tentatives échouées de vol de véhicules à moteur déclarées par la police est beaucoup plus élevée qu'ailleurs au pays. Toutefois, même lorsque l'on tient compte uniquement des affaires réussies, Winnipeg a affiché le taux de vols de véhicules le plus élevé en 2007, bien que le taux s'approche davantage de ceux enregistrés par les autres RMR (tableau 2).

En 2007, le Service de police de Winnipeg a observé une baisse de 33 % du nombre de vols réussis de véhicules à moteur ainsi qu'une augmentation de 32 % des tentatives de vol. Cette situation pourrait être attribuable en partie aux efforts concertés de la province en vue de cibler les vols d'automobiles à Winnipeg. En 2005, le groupe d'intervention du Manitoba contre les vols d'automobiles a établi la Stratégie d'élimination des vols de véhicules à Winnipeg, qui comporte trois grands volets : la surveillance des contrevenants à risque élevé, l'installation de dispositifs d'immobilisation électroniques dans les véhicules à risque et le travail avec les jeunes et leur famille en vue de réduire le nombre de nouveaux contrevenants (Linden et Munn-Venn, 2008).

Les taux élevés de vols de véhicules ne se limitent pas au Manitoba, ou plus précisément à Winnipeg. Comme pour les crimes déclarés par la police en général, les taux de vols de véhicules à moteur ont tendance à être plus élevés dans l'Ouest et le Nord du Canada que dans l'Est. Les taux des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique représentaient environ la moitié de celui du Manitoba, mais ils demeuraient à peu près cinq fois supérieurs à ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard (graphique 2). Les RMR du Canada révèlent une tendance géographique semblable (graphique 3), Saint John ayant déclaré le taux le plus faible pour une quatrième année d'affilée.

Graphique 3
Vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2007



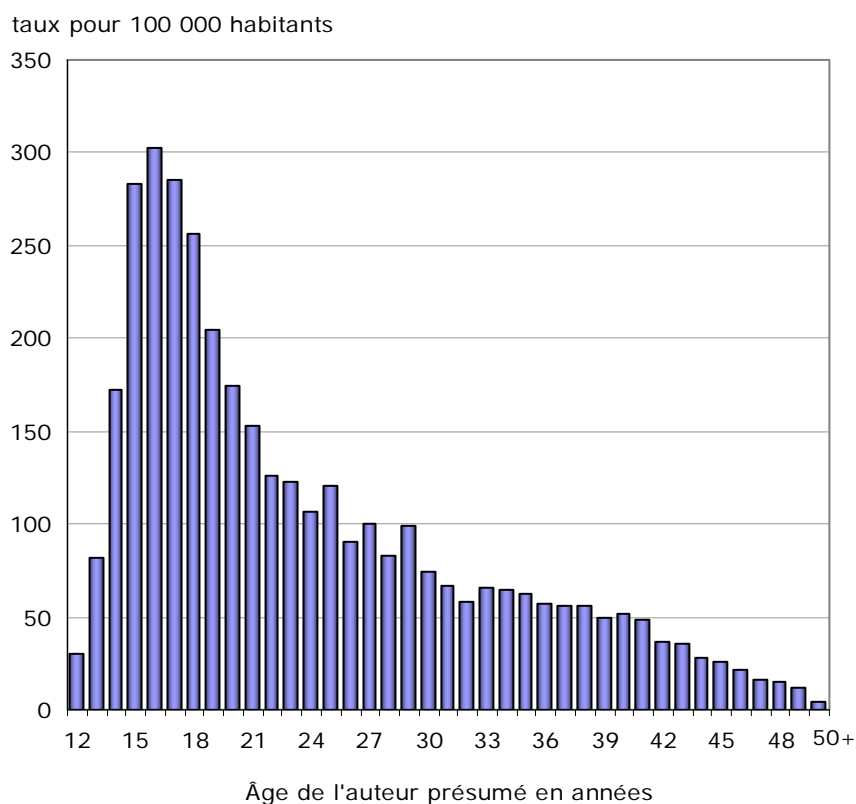
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé.

Les jeunes de 15 à 18 ans affichent les taux les plus élevés de vols de véhicules à moteur

À l'instar des autres infractions contre les biens, comme les introductions par effraction et les méfaits, le vol de véhicules à moteur est un crime souvent associé aux jeunes (Dhami, 2008). Dans une étude pilote sur les jeunes contrevenants qui volent des véhicules, les « virées », le transport et la recherche de sensations fortes étaient les principaux mobiles des jeunes qui volent des véhicules (Anderson et Linden, 2002).

En 2007, la police a identifié environ 16 000 auteurs présumés de vol de véhicules à moteur au Canada. Le taux était le plus élevé chez les jeunes de 15 à 18 ans et diminuait progressivement avec l'âge (graphique 4). Les auteurs présumés âgés de 15 à 18 ans étaient responsables de 3 vols de véhicules élucidés sur 10.

Graphique 4
Auteurs présumés de vol de véhicules à moteur, 2007



Note : Exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux dont l'âge a été déclaré par la police comme étant inconnu.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le vol de véhicules à moteur et le crime organisé

Les gains financiers constituent un autre important mobile du vol de véhicules (Service canadien de renseignements criminels, 2005). Certains véhicules volés sont chargés dans des conteneurs et exportés à l'étranger pour y être revendus. D'autres sont vendus localement au moyen de numéros d'identification des véhicules (NIV) falsifiés, ou envoyés à des « ateliers de découpage » afin d'être démontés pour la vente de pièces. Ces types de vols de véhicules à moteur ont tendance à nécessiter de plus gros réseaux criminels et sont donc plus souvent associés aux activités du crime organisé (Service canadien de renseignements criminels, 2005).

Il est difficile de mesurer la part de responsabilité des groupes du crime organisé à l'égard du vol de véhicules à moteur. Le Service canadien de renseignements criminels et Sécurité publique Canada suggèrent que la proportion de véhicules non retrouvés peut servir d'indice du degré d'implication des réseaux du crime organisé (Service canadien de renseignements criminels, 2005; Porteous, 1998). En effet, les véhicules volés pour la revente ne sont normalement pas retrouvés par la police, alors que les véhicules utilisés pour les « virées » ou comme moyen de transport temporaire sont souvent abandonnés puis retrouvés (Porteous, 1998). Cette mesure indirecte de l'implication du crime organisé est acceptée et utilisée par les chercheurs depuis le début des années 1990 (Clarke et Harris, 1992; Tremblay, Clermont et Cusson, 1994; Wallace, 2004).

En 2007, environ 4 véhicules volés sur 10 n'ont pas été retrouvés par la police, ce qui laisse entendre qu'une proportion considérable de vols de véhicules à moteur sont liés au crime organisé. Selon le Service canadien de renseignements criminels, les réseaux du crime organisé impliqués dans les vols de véhicules opèrent principalement à partir de Montréal et de Toronto (Service canadien de renseignements criminels, 2008). Non seulement Montréal a déclaré le nombre le plus élevé de vols de véhicules à moteur au pays, mais elle a aussi affiché le taux de recouvrement le plus faible. Toronto a enregistré le deuxième nombre en importance de vols de véhicules à moteur, mais son taux de recouvrement se rapprochait sensiblement de la moyenne nationale. À Winnipeg, où les « virées » sont fréquentes, la grande majorité (82 %) des véhicules à moteur volés ont été retrouvés par la police (tableau 2).

Le tiers des véhicules sont volés de propriétés privées

En 2007, la plupart des véhicules volés ont été pris d'un lieu public, comme un parc de stationnement (32 %), la rue ou un autre lieu découvert (24 %), un établissement commercial (p. ex. un centre commercial) (9 %) ou un établissement public (p. ex. une école) (2 %). Environ le tiers des véhicules volés ont été pris de la propriété privée relativement sûre d'une personne, habituellement tard dans la nuit ou pendant la journée durant les heures normales de travail.

Relativement peu de véhicules ont été volés de concessionnaires ou d'agences de location de véhicules (1 %). Ces véhicules sont souvent des modèles récents normalement munis d'un dispositif d'immobilisation ou d'un autre système antivol, ce qui les rend plus difficiles à voler. Par conséquent, un nouveau stratagème a vu le jour, habituellement dans le cadre d'un réseau du crime organisé, où les contrevenants « louent » des véhicules sans jamais les retourner (Egan, 2008).

Résumé

Les véhicules à moteur sont habituellement volés pour l'une ou l'autre des deux raisons suivantes : les « virées » ou les gains financiers. Les « virées » sont normalement associées aux jeunes qui volent des voitures comme forme de loisirs, tandis que les véhicules qui sont volés pour obtenir de l'argent font plus souvent partie des activités d'un réseau du crime organisé. Les statistiques déclarées par la police révèlent que le vol de véhicules à moteur est généralement à la baisse depuis le milieu des années 1990, mais que le taux du Manitoba continue d'être bien supérieur à ceux du reste du Canada. La baisse globale peut être attribuable en partie aux programmes de prévention du vol d'automobiles qui ciblent les jeunes, ainsi qu'à l'utilisation accrue de dispositifs d'immobilisation électroniques.

Tableaux de données

Tableau 1

Vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la province et le territoire, 2007

Province et territoire	Total des vols de véhicules à moteur ¹			Vols réussis de véhicules à moteur ²		
	nombre	taux ³	variation du taux en pourcentage de 1997 à 2007	pourcentage du total	taux ³	pourcentage de véhicules retrouvés ⁴
Terre-Neuve-et-Labrador	606	119,7	30,3	93,7	111,2	77,6
Île-du-Prince-Édouard	167	120,5	-38,1	99,4	119,7	77,1
Nouvelle-Écosse	1 875	200,7	-27,8	88,5	170,1	69,2
Nouveau-Brunswick	1 343	179,1	-11,7	96,0	170,6	61,6
Québec	36 216	470,3	-30,6	85,2	401,0	33,6
Ontario	34 737	271,3	-45,5	91,8	245,7	68,5
Manitoba	14 671	1 236,3	24,3	55,3	700,7	81,4
Saskatchewan	5 526	554,3	-19,4	87,9	482,0	81,4
Alberta	23 248	669,2	22,8	92,8	621,9	75,5
Colombie-Britannique ⁵	27 112	619,0	-25,2	87,5	481,7	81,6
Yukon	134	432,4	-35,8	97,0	419,5	82,3
Territoires du Nord-Ouest ⁶	300	703,6	27,1	97,6	680,2	90,3
Nunavut ⁷	207	665,3	5,6	98,5	652,5	94,6
Canada	146 142	443,2	-25,2	85,6	364,5	63,6

1. Les statistiques sur le total des vols de véhicules à moteur sont fondées sur le Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé et représentent les données déclarées par les services de police qui desservent pratiquement 100 % de la population du Canada. Comprend à la fois les tentatives de vol et les vols réussis de véhicules à moteur.

2. Les statistiques sur les vols réussis de véhicules à moteur proviennent du Programme DUC 2 et représentent les données déclarées par un sous-ensemble de services de police qui dessert 94 % de la population du Canada.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Certains services policiers nous ont déclaré l'information sur le pourcentage de véhicules à moteur récupérés. Cependant, dans la plupart des cas, l'information a été tirée de la Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

5. Les statistiques sur les vols réussis de véhicules à moteur en Colombie-Britannique représentent les données obtenues auprès des services de police qui desservent 59 % de la population de cette province.

6. Comprend le Nunavut avant 1999. Ainsi, la variation du taux en pourcentage est calculée pour la période allant de 1999 à 2007.

7. Le Nunavut est devenu un territoire en 1999. Ainsi, la variation du taux en pourcentage est calculée pour la période allant de 1999 à 2007.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2

Vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2007

Région métropolitaine de recensement ^{1, 2, 3}	Total des vols de véhicules à moteur ⁴			Vols réussis de véhicules à moteur ⁵		
	nombre	taux ⁶	variation du taux en pourcentage de 1997 à 2007	pourcentage du total	taux ⁶	pourcentage de véhicules retrouvés ⁷
Winnipeg	12 548	1 714,1	25,1	50,2	870,5	81,6
Abbotsford ⁸	1 693	1 001,3	-3,3	85,0	841,0	74,1
Edmonton	9 120	832,1	57,1	87,4	726,8	70,0
Regina	1 495	734,8	-50,0	76,7	563,3	75,3
Calgary	7 318	638,6	-15,4	95,6	607,6	86,0
Vancouver ⁹	14 411	630,3	-43,8	87,4	478,8	84,1
Saskatoon	1 541	615,7	-1,7	85,3	526,9	80,8
Montréal	22 403	600,6	-38,6	84,4	507,1	30,9
London	2 331	489,0	-31,4	80,5	371,1	72,9
Hamilton ¹⁰	3 400	480,7	-50,8	97,6	550,1	82,1
Trois-Rivières	533	363,2	-31,9	81,4	295,4	43,6
Victoria	1 204	355,4	-6,0	93,4	329,4	83,0
Sherbrooke	524	349,6	-52,5	87,5	302,9	43,3
Gatineau	860	293,8	-16,9	90,1	263,7	53,4
Toronto ¹⁰	15 392	279,3	-39,9	96,1	274,1	67,2
Halifax	1 035	268,5	-45,7	82,0	216,9	66,8
Saguenay	384	265,0	-53,9	93,9	245,6	34,9
Ottawa	2 353	264,4	-65,2	88,2	232,7	62,5
St. Catharines–Niagara	1 100	253,5	-51,5	91,3	229,5	72,7
Kitchener	1 186	238,9	-48,6	78,8	188,2	76,7
Thunder Bay	286	233,4	-37,7	88,1	205,6	82,1
Windsor	769	231,1	-29,3	79,8	200,6	76,1
Grand Sudbury	367	225,9	-71,6	84,7	191,5	82,6
Québec	1 585	216,4	-47,4	90,5	196,0	55,1
St. John's	383	209,7	56,4	90,5	187,8	78,5
Kingston ⁸	269	176,0	-51,5	100,0	170,1	53,6
Saint John	170	167,6	8,6	97,0	159,7	71,0
Canada	146 142	443,2	-25,2	85,6	364,5	63,6

1. Une RMR est composée d'un grand centre urbain dont le noyau compte au moins 100 000 habitants ainsi que des régions urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées sur le plan socioéconomique avec le centre urbain. Normalement, plus d'un service de police est chargé de faire observer la loi dans les limites d'une même RMR.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour pouvoir suivre les limites des territoires des services de police. Pour ce qui est des vols réussis de véhicules à moteur, les limites ont été davantage ajustées afin d'inclure seulement les services de police qui déclarent des données dans le cadre du Programme DUC 2.

3. La RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et les limites de la RMR.

4. Les statistiques sur le total des vols de véhicules à moteur sont fondées sur le Programme de déclaration uniforme de la criminalité agrégé et représentent les données déclarées par les services de police qui desservent pratiquement 100 % de la population du Canada. Comprend à la fois les tentatives de vol et les vols réussis de véhicules à moteur.

5. Les statistiques sur les vols réussis de véhicules à moteur proviennent du Programme DUC 2 et représentent les données déclarées par un sous-ensemble de services de police qui dessert 94 % de la population du Canada.

6. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

7. Certains services policiers nous ont déclaré l'information sur le pourcentage de véhicules à moteur récupérés. Cependant, dans la plupart des cas, l'information a été tirée de la Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

8. Abbotsford et Kingston sont devenues des RMR en 2001. Ainsi, la variation du taux en pourcentage est calculée pour la période allant de 2001 à 2007.

9. Les statistiques sur les vols réussis de véhicules à moteur survenus à Vancouver représentent les données recueillies auprès des services de police qui desservent 80 % de la population de cette RMR.

10. Les statistiques sur les vols réussis de véhicules à moteur excluent les données des services de police régionaux d'Halton et de Durham en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et les limites de la RMR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Références

- Anderson, Jeff, et Rick Linden. 2002. *Summary Report: Pilot Study of Juvenile Auto Theft Offenders*. Manuscrit non publié, Université du Manitoba.
- Baitcar.com. Adresse électronique : www.baitcar.com/about.
- Bureau d'assurance du Canada. s.d. « FAQs: IBCs Theft Deterrent Program ». Adresse électronique : www.ibc.ca.
- Bureau d'assurance du Canada. 19 décembre 2007. « Les 10 véhicules les plus souvent volés — 2007 ». Adresse électronique : www.ibc.ca/fr/Insurance_Crime/Top_Ten_Stolen_Cars/2007.asp.
- Clarke, Ronald, et Patricia Harris. 1992. « Auto theft and its prevention », *Crime and Justice*, publié sous la direction de M. Tonry, vol. 16, Chicago, University of Chicago Press.
- Dhami, Mandeep K. 2008. « Youth auto theft: A survey of a general population of Canadian youth », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 50, n° 2, p. 187 à 209.
- Egan, Kelly. 9 octobre 2008. « Airport rental lots hot spot for car thieves », *Montreal Gazette*.
- Insurance Corporation of British Columbia. 11 septembre 2006. « ICBC Announces No Free Ride for Auto Thieves ». Adresse électronique : www.icbc.com/inside_icbc/september2006news.asp.
- Linden, Rick, et Trefor Munn-Venn. 2008. « Making Communities Safer: Lessons Learned Combating Auto Theft in Winnipeg », Ottawa, Conference Board du Canada, National Security and Public Safety.
- Porteous, Samuel D. 1998. *Étude d'impact du crime organisé*, produit n° JS42-83/1998 au catalogue de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa.
- Service canadien de renseignements criminels. 2005. *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada, 2005*. Adresse électronique : www.cisc-scrs.gc.ca.
- Service canadien de renseignements criminels. 2008. *Rapport annuel sur le crime organisé, 2008*. Adresse électronique : www.cisc-scrs.gc.ca.
- Service de police de Regina. 2004. « Regina Auto Theft Strategy ».
- Société d'assurance publique du Manitoba. s.d. « Vols de véhicules ». Adresse électronique : www.mpi.mb.ca/francais/fr_autotheft/fr_ATMoving.html.
- Transports Canada. 6 septembre 2007. « Dispositifs antivol pour prévenir le vol de véhicules automobiles ». Communiqué de presse n° H 167/07. Adresse électronique : www.tc.gc.ca/medias/communiqués/nat/2007/07-h167f.htm.
- Tremblay, Pierre, Yvan Clermont et Maurice Cusson. 1994. « Jockeys and joyriders: Changing patterns in car theft opportunity structures », *British Journal of Criminology*, vol. 34, n° 3, p. 307 à 321.
- Wallace, Marnie. 2004. *L'exploration de la participation du crime organisé au vol de véhicules à moteur*, produit n° 85-563 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.